



## Communiqué de presse

*Thermes de Ganties - Couret : l'eau de la source impropre à la consommation*



**Communiqué de presse du 11 juillet 2018**



Depuis le 3 juillet, au lieu-dit les Thermes de Ganties, commune de Couret, l'eau de source est interdite à la consommation.

Suite à un contrôle mensuel mené par le Laboratoire Départemental 31 en lien avec la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) le 26 juin dernier, une bactérie coliforme a été identifiée dans l'eau, provenant de la source au lieu-dit les Thermes



de Ganties ou connu sous le nom de « buvette de la source Couret-Ganties ». Ces résultats connus le 3 juillet ont entraîné la fermeture immédiate de l'arrivée d'eau des robinets de la source par mesure de précaution.

Le 5 juillet un nouveau prélèvement a eu lieu donnant, lundi 9 juillet, un résultat défavorable et entraînant la poursuite de l'interdiction.

Un nouveau prélèvement sera effectué le 11 juillet. En fonction des résultats attendus le lundi 16 juillet et suivant les préconisations qui seront communiquées par l'ARS, tous les moyens nécessaires seront mis en œuvre pour un retour à la normale.

Pour rappel, la source du lac de Bagnis, plus couramment appelée « eau de source de Ganties » appartient au groupe Saint-Yorre. Depuis 2007, par convention avec la communauté de communes, St-Yorre met à disposition la source et les locaux afin que le public accède librement à la source. La communauté de communes entretient les lieux, prend en charge les analyses de l'eau et en affiche les résultats à l'arrière du panneau d'information de la source.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.